



**HAL**  
open science

# La procession des collèges sacerdotaux à l'approche de la guerre civile chez Lucain

Florian Barrière

## ► To cite this version:

Florian Barrière. La procession des collèges sacerdotaux à l'approche de la guerre civile chez Lucain. *Operae pretium facimus. Mélanges en l'honneur de Charles Guittard.*, 2021. <hal-03500259>

**HAL Id: hal-03500259**

**<https://hal.science/hal-03500259v1>**

Submitted on 22 Dec 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

La procession des collèges sacerdotaux à l'approche de la guerre civile chez  
Lucain

Florian Barrière

Le *Bellum ciuile* a fait l'objet, dans les trente dernières années, de trois éditions majeures, dues à D.R. Shackleton Bailey, R. Badalì et G. Luck<sup>1</sup>. L'existence de ces trois travaux met en exergue le regain d'intérêt soutenu autour de Lucain depuis les années 1970, avec la parution de deux ouvrages d'importance, le volume collectif des « Entretiens à la fondation Hardt »<sup>2</sup> ainsi que l'Introduction à Lucain de F. Ahl<sup>3</sup>, mais elle témoigne aussi de la difficulté à établir le texte de la *Pharsale*. En effet, si l'édition de Shackleton Bailey s'inscrit dans la droite ligne de celle d'A.E. Housman<sup>4</sup>, qui a marqué un progrès considérable dans la compréhension de la tradition manuscrite de Lucain et à laquelle elle apporte de nombreux compléments utiles, les éditions postérieures de Badalì et de Luck ont suivi des méthodes bien différentes. Le travail de Badalì est, dans l'ensemble, plus proche du texte des manuscrits et de la « vulgate » tandis que le texte proposé par Luck est hypercritique et adopte un grand nombre de conjectures ignorées par les éditeurs précédents. Il paraît donc nécessaire de procéder à un nouvel examen du texte de Lucain pour tenter d'arbitrer entre les trois voies suivies par les éditeurs les plus récents du *Bellum ciuile*. Le passage que nous nous proposons d'étudier ici se situe vers la fin du chant 1 : après avoir dressé la liste des prodiges annonciateurs de la guerre civile, le poète dépeint l'organisation d'une procession dans le cadre de la *procuratio prodigiorum*<sup>5</sup>. Le texte latin est le suivant :

Turba minor ritu sequitur succincta Gabino,  
Vestalemque chorum ducit uittata sacerdos,

---

<sup>1</sup> D.R. SHACKLETON BAILEY, 1988, R. BADALÌ, 1992 et G. LUCK, 2009.

<sup>2</sup> M. DURRY, 1968.

<sup>3</sup> F. AHL, 1976.

<sup>4</sup> A.E. HOUSMAN, 1926.

<sup>5</sup> J'ai plaisir à proposer quelques notes sur un passage qui avait été l'occasion de ma rencontre scientifique avec Charles Guittard, il y a plus de 10 ans, lorsqu'étudiant j'étais venu trouver en lui mon futur directeur de thèse. Si les lignes qui suivent marquent, comme je l'espère, un progrès sur le texte de Lucain, cela lui est, pour la plus grande part, dû.

Troianam soli cui fas uidisse Mineruam.  
Tum, qui fata deum secretaque carmina seruant  
et lotam paruo reuocant Almone Cybeben, 600  
et doctus uolucres augur seruare sinistras  
septemuirque epulis festus Titique sodales  
et Salius laeto portans ancilia collo  
et tollens apicem generoso uertice flamen.<sup>6</sup>

---

**599** tum : tunc *MZY* || **600** reuocant : referunt *SG<sup>v</sup>* || Cybeben : -belen  
*PGUVM<sup>2</sup>Z<sup>2</sup>* || **602** festus : festis *codd. recentiores.* || **603** laeto : lento *D<sup>2</sup>*

L'étude de ce texte nous amènera à nous concentrer sur quatre passages pour lesquels l'établissement du texte est incertain : nous discuterons donc l'authenticité des vers 599 et 600, le sens du verbe *reuocant* au vers 600, l'hésitation entre les leçons *festus* et *festis* au vers 602 et, enfin, l'emploi de l'épithète *laeto* au vers 603. Du point de vue méthodologique, nous ne limiterons pas notre étude aux contributions des trois éditeurs les plus récents, cités en tête de cet article : bien au contraire, cette étude est le fruit de la consultation de l'ensemble des éditions de Lucain produites depuis l'*editio princeps* de Giovanni Andrea Bussi<sup>7</sup>, dont nous avons retenu les éléments utiles pour la discussion.

1. Authenticité des vers 599 et 600.

---

<sup>6</sup> Le texte latin cité est extrait de l'édition de Shackleton Bailey (D.R. SHACKLETON BAILEY, 1988), généralement considérée comme l'édition de référence. L'apparat critique est personnel. Les sigles employés pour les manuscrits sont ceux d'Hosius (C. HOSIUS, 1913), repris par les éditeurs les plus récents. L'emploi de la lettre v en exposant après un sigle indique que, dans le manuscrit en question, la leçon est présentée comme une variante, introduite le plus souvent par *uel*, tandis que le chiffre 2 en exposant dénote qu'il s'agit d'une correction, visant à remplacer la leçon de la première main. Le sigle S désigne le manuscrit Sankt Gallen, Stiftsbibliothek, 863.

<sup>7</sup> G.A. BUSSI, 1469.

L'authenticité des vers 599 et 600 a été mise en question par Guyet<sup>8</sup> et Van Jever<sup>9</sup> : le premier considère que ces deux vers sont interpolés tandis que le second propose la suppression du seul vers 600. Van Jever, tout d'abord, formule deux critiques d'ordre lexical sur le vers 600 : il se concentre sur l'emploi de l'adjectif *paruus* pour qualifier l'Almon, dans lequel il pense voir un élément ovidien qu'une main aurait ajouté au texte de Lucain<sup>10</sup> ainsi que sur le caractère redondant de *lotam* associé à *reuocant* ou *renouant*, verbes qui évoquent le bain de la déesse. Enfin, les dernières critiques portant sur les vers 599-600 touchent à la question de l'identification des officiants évoqués par ces vers. Guyet considère tout d'abord que l'absence de reprise de *qui* au vers 600<sup>11</sup> est gênante. Enfin, il s'étonne de voir une allusion aux Galles dans le vers 600 alors que ce sont des prêtres de Cybèle qui ne sont pas d'ordinaire présents lors des rites romains et il en conclut qu'ils ne devraient pas être mentionnés dans cette procession.

Les deux premiers arguments, tout d'abord, ne semblent pas résister à l'analyse : certes Ovide, lorsqu'il évoque la *lauatio*, mentionne la petite taille du cours d'eau mais il ne s'agit pas là d'un qualificatif particulièrement surprenant à propos de l'Almon, qui n'est qu'un affluent du Tibre. Ovide, lorsqu'il parle de l'Almon dans les *Métamorphoses*, sans lien avec le rituel de purification de Cybèle, souligne encore qu'il s'agit d'un maigre cours d'eau<sup>12</sup>. En outre, même s'il s'agit là d'un emprunt à Ovide, rien ne nous pousse à y voir la marque d'une interpolation : au contraire, l'intertextualité ovidienne dans le *Bellum ciuile* est un phénomène qui a été étudié à de nombreuses reprises par les critiques et n'est, en rien, un critère dirimant<sup>13</sup>. Quant au participe *lotam*, que Van Jever trouve redondant, il suffirait de

---

<sup>8</sup> F. OUDENDORP, 1728, p. 888. Les notes de François Guyet, retrouvées en marge de son exemplaire de Lucain, ont été publiées par Frans Oudendorp, à la fin de son édition de Lucain.

<sup>9</sup> E. CLERCQ VAN JEVER, 1772, p. 46.

<sup>10</sup> Ovide, *Fastes*, 4, 337-338 : *Est locus, in Tiberim qua lubricus influit Almo | et nomen magno perdit in amne minor.*

<sup>11</sup> *Huc adde, quod tò qui hic subprimi non potuit : Et qui lotam paruo r. etc* (F. OUDENDORP, 1728, p. 888).

<sup>12</sup> Ovide, *Met*, 14, 329 *curaque breuissimus Almo.*

<sup>13</sup> Sur les rapports qu'entretiennent les textes de Lucain et d'Ovide, voir notamment P. ESPOSITO 1995.

considérer que *lotam* a une valeur proleptique, tournure qui n'est pas unique dans la poésie latine<sup>14</sup>, pour lever cette objection. Une autre hypothèse de traduction est avancée par le commentateur médiéval Arnulf d'Orléans et complétée par Hudson-Williams<sup>15</sup> : il faut comprendre *lotam... Cybeben* au sens de *lauationem Cybebes*, usage dans lequel le participe est l'équivalent d'un substantif verbal<sup>16</sup>. Le verbe *reuocare* aurait alors le sens de « rappeler », « faire revivre ». Nous reviendrons plus loin sur cette interprétation, sans que nos remarques remettent en cause la faible valeur de cet argument de Van Jever visant à prouver l'inauthenticité du vers 600.

Les deux dernières critiques de Guyet et de Van Jever, visant à la fois l'emploi du relatif *qui* et la question de l'identité des personnages auxquels les vers 599 et 600 font référence, sont, en revanche, plus sérieuses : puisqu'il s'agit d'un rite lié à la déesse Cybèle, il paraît logique que les officiants évoqués au vers 600 soient les Galles. Or, s'il est question des Galles au vers 600, deux difficultés apparaissent<sup>17</sup> : si le vers 599 fait également allusion aux Galles, l'expression *fata deum secretaque carmina seruant* ne renvoie à aucune fonction traditionnellement occupée par ces prêtres. Mais, dans l'hypothèse où le vers 599 fait plutôt référence à un autre office religieux, l'absence au vers 600 d'un pronom relatif *qui*, servant à distinguer les deux groupes de prêtres, est incorrecte. Or, l'alliance des noms

---

<sup>14</sup> Cf. Lucain 2, 577 *exactum... conderet orbem*, Juvénal, 8, 145 *tempora... uelas adopterta* ou encore Stace, *Silves*, 1, 2, 77 *edomui uictum* (voir la note de G. LIBERMAN, 2010, *ad loc.*).

<sup>15</sup> B. MARTI, 1958, p. 75 *REVOCANT id est representant singulis annis quomodo in Almonie fuit prius lota* et A. HUDSON-WILLIAMS, 1984, p. 454. Les critiques les plus récents qui ont discuté le passage, Hudson-Williams compris, semblent ignorer la note d'Arnulf d'Orléans, qui, le premier, pourtant, soutient cette interprétation, majoritairement admise aujourd'hui.

<sup>16</sup> Cf. Lucain, 2, 227-228 *maxima merces | Roma recepta fuit*, Cicéron, *Att.*, 7, 11, 4 *fugiens denique Pompeius mirabiliter homines mouet* ou encore César, *C.*, 1, 26, 2 *ea res saepe temptata... tardabat*.

<sup>17</sup> Une nouvelle mention des Galles après celle des vers 565-567 ne paraît, en revanche, pas problématique : les Galles étaient auparavant décrits au sein de la liste des présages annonciateurs de la guerre civile. Désormais, il est question de la *procuratio prodigiorum* à laquelle ces mêmes prêtres pourraient tout à fait participer. Les livres sibyllins, mentionnés au vers 599 (voir *infra*), l'étaient également dans la liste des présages (Lucain, 1, 564 *Cumanae carmina uatis*).

*fata et carmina* renvoie assez clairement aux livres sibyllins<sup>18</sup>. Les gardiens des livres sibyllins, à la fin de l'époque républicaine, sont les *quindecemviri de sacris faciundis*<sup>19</sup>. Le vers 599 désigne donc les *quindecemviri* et non les Galles. Reste à savoir si le vers 600 est véritablement une allusion aux Galles comme Guyet et Van Jever le laissent entendre. Les textes littéraires de référence sur le rite de la *lauatio* et les officiants du culte de Cybèle sont principalement l'extrait d'Ovide dans les *Fastes* que nous avons mentionné à propos de l'Almon<sup>20</sup>, mais aussi le texte de Lucain que nous discutons<sup>21</sup>. Or, si, dans les *Fastes* d'Ovide, on trouve une allusion qui laisse entendre que les Galles assistent à la *lauatio*<sup>22</sup>, le principal officiant, décrit comme un prêtre aux cheveux blancs, vêtu de pourpre (*purpurea canus cum ueste sacerdos*) n'est pas clairement identifié. Il pourrait s'agir de l'archigalle<sup>23</sup> ou d'un autre dignitaire religieux romain. En outre, le récit d'Ovide est celui de la première *lauatio*, lors de l'arrivée de Cybèle en Italie. Rien n'assure que la cérémonie qu'il décrit soit conforme aux rites de la fin de la période républicaine. C'est d'ailleurs pour cette raison que bien des critiques se fondent plutôt sur le texte de Lucain pour indiquer qui effectuait le rite de la *lauatio*. On trouve ainsi nombre d'articles et d'ouvrages dans lesquels les *quindecemviri* sont présentés comme les officiants de la *lauatio* avec pour

---

<sup>18</sup> Cf. Tite-Live, 10, 8 *carminum Sibyllae ac fatorum populi huius interpretes*, Ovide, *Fastes*, 4, 257 *carminis Euboici fatalia uerba* ou encore Ausone, *Griphus*, 86 *tergemini fatalia carmina libri*. Les parallèles relevés par Paul Roche (P. ROCHE 2009, p. 347) pour l'expression *secretaque carmina* ne sont pas pertinents : si les mêmes mots apparaissent, de fait, chez Manilius, Martial et Stace, ils ne désignent pas les livres sibyllins.

<sup>19</sup> Voir G. BLOCH 1892, p. 432.

<sup>20</sup> Ovide, *Fastes*, 4, 337-342.

<sup>21</sup> Le passage de Lucrèce (2, 264 sq) fréquemment cité à propos du rôle des *quindecemviri* dans le culte de Cybèle ne fait, en réalité, pas référence à ce collège religieux, contrairement à ce qui est affirmé dans l'*Oxford Classical Dictionary*, 2012 (p. 401). Sur le texte d'Ovide comme principale source sur la *lauatio*, cf. D. PORTE 1984. Pour une liste exhaustive des références à la *lauatio* dans la littérature latine et grecque, voir H. GRAILLOT, 1912, p. 137-138, n. 5.

<sup>22</sup> L'expression *exululant comites* ne peut faire référence qu'aux prêtres de Cybèle, dans ce contexte. Le verbe *ululare* se trouve également chez Lucain à propos des Galles (Lucain, *BC*, 1, 567).

<sup>23</sup> C'est l'hypothèse de Vibius Sequester, s.v. Almo, assumée par Graillet (H. GRAILLOT, 1912, p. 139).

seule et unique source le vers 600 du premier chant de la *Pharsale*<sup>24</sup>. Pour sortir de ce raisonnement circulaire, dans lequel les commentateurs de Lucain s'appuient sur les ouvrages de spécialistes de la religion romaine pour identifier les officiants des vers 599 et 600 alors que les spécialistes de la religion romaine ne convoquent que ce même passage de Lucain pour attester de la présence des *quindecemviri* dans la *lauatio*, nous suggérons la réflexion suivante. Si le rôle des *quindecemviri* dans ce rituel lié à Cybèle n'est attesté dans aucune autre source littéraire<sup>25</sup>, il convient, toutefois, de souligner que leur présence lors de cette cérémonie n'est pas invraisemblable. En effet, les *quindecemviri* avaient pour fonction d'apaiser les dieux et ils étaient liés à chacun des nouveaux cultes, y compris celui de Cybèle<sup>26</sup>. En outre, des sources épigraphiques indiquent qu'au II<sup>ème</sup> siècle de notre ère les membres de ce collège sacerdotal accomplissaient eux-mêmes certains rites liés à Cybèle comme les tauroboles<sup>27</sup>. Il est donc tout à fait possible, à défaut d'être certain, que les *quindecemviri sacris faciundis* aient pu présider à la *lauatio*, ce qui expliquerait l'allusion à ce rituel faite par Lucain<sup>28</sup>.

Il faut, par conséquent, considérer les vers 599 et 600 comme authentiques puisque les critiques formulées par Guyet et Van Jever ne résistent pas à l'examen.

## 2. *Lotam... reuocant... Cybeben* (v. 600)

---

<sup>24</sup> C'est le cas chez K. LATTE, 1960, p. 261, n 1, FR. VAN HAEPEREN, 2006, p. 45, J. ALVAR, 2008, p. 292, n 313 (les autres sources citées ne font jamais référence aux *quindecemviri*) ou encore chez D.S. ERKER, 2013, p. 118 sq.

<sup>25</sup> La numismatique romaine du culte métrouaque n'apporte aucun élément convaincant à propos de la présence des *quindecemviri*. Aucune représentation de la *lauatio* ne permet d'identifier clairement les acteurs de la cérémonie. Voir R. TURCAN, 1983.

<sup>26</sup> Voir A. ABAECHERLI BOYCE, 1938, p. 167 et p. 182 ou encore A-K. RIEGER 2007, p. 119-120.

<sup>27</sup> CIL, VI, 497, 499, 501, 508 ; XXIII, 1751, XIV, 42. Voir G. BLOCH 1892, p. 441.

<sup>28</sup> Graillot (H. GRAILLOT, 1912, p. 140) suppose, avec pour seules sources le texte de Lucain et les *Commenta Bernensia*, que le rôle des *quindecemviri* était de prononcer « une formule d'oraison, sollicitant la Grande Mère de vouloir bien rentrer dans la ville ». Une telle hypothèse repose entièrement sur le verbe *reuocare* dont nous verrons qu'il fait difficulté.

En ce qui concerne le verbe conjugué au vers 600, nous avons indiqué plus tôt quelle était l'interprétation d'Arnulf d'Orléans et d'A. Hudson-Williams<sup>29</sup> pour la leçon traditionnelle *lotam... reuocant... Cybeben*, interprétation que Shackleton Bailey rappelle dans l'apparat critique de son édition. Le verbe *reuocant* paraît, de fait, supérieur à la leçon *referunt* qui apparaît dans les manuscrits S et G. *Referunt* semble être une glose insérée dans le texte pour le retour de Cybèle dans l'*Vrbs* après la *lauatio*. Or, les *quindecimviri* sont présentés, dans les vers 599 et 600, comme les gardiens de traditions religieuses anciennes, qu'il s'agisse des livres sibyllins ou du rite de la *lauatio*. Il est donc plus vraisemblable que le verbe du vers 600 insiste, comme le font la plupart des auteurs anciens<sup>30</sup>, sur la *lauatio* à proprement parler plutôt que sur le seul parcours du char de Cybèle lors de la cérémonie<sup>31</sup>.

Néanmoins, il demeure complexe de comprendre le sens que l'on pourrait donner à *reuocant* : en effet, l'interprétation proposée par Hudson-Williams semble ingénieuse mais se heurte, nous semble-t-il, à plusieurs difficultés. Tout d'abord, les parallèles convoqués par le critique pour soutenir que *reuocant* signifie « faire revivre » ne sont pas pleinement pertinents : tant chez Tite-Live<sup>32</sup> que chez Juvénal<sup>33</sup>, il est question de restaurer des lois anciennes. Le verbe *reuocare* vise alors des règles générales que l'on veut voir revenir et non une action précise comme le supposerait le régime *lotam... Cybeben* dans notre texte. Le parallèle avec Sénèque<sup>34</sup> paraît plus pertinent puisqu'il est question de fêtes religieuses (*sacrum*). Toutefois, là encore, l'objet de *reuocare* est un terme général et non un rite bien spécifique<sup>35</sup>. En outre, l'interprétation d'Hudson-Williams

<sup>29</sup> A. HUDSON-WILLIAMS, 1984, p. 454.

<sup>30</sup> Voir H. GRAILLOT, 1912, p. 137-138.

<sup>31</sup> Voir *supra* n. 28. Ce même argument peut être opposé aux interprétations qui veulent donner ce sens au verbe *reuocare* (K.F. WEBER, 1821, vol. 2, p. 410-411) ainsi qu'à la conjecture *reuehunt* de Bentley (R. CUMBERLAND, 1760, p.57), adoptée par G. Luck dans sa dernière édition (G. LUCK, 2009, *ad loc.*).

<sup>32</sup> Tite-Live, 39, 41, 4 *priscos mores*.

<sup>33</sup> Juvénal, 2, 30 *amaras leges*.

<sup>34</sup> Sénèque, *Herc. fur.*, 841 *quinta cum sacrum reuocauit aestas*.

<sup>35</sup> La difficulté d'illustrer un tel sens pour *reuocare* apparaît dans le fait qu'Hudson-Williams finit par donner des exemples avec les verbes *referre* et *repetere* (A. HUDSON-WILLIAMS, 1984, p. 454).

suppose que l'on sollicite davantage encore le régime de *reuocare* puisque ce n'est pas l'action de la *lauatio* à proprement parler qui est le complément d'objet du verbe mais le nom *Cybeben*, complété du participe *lotam* qui représenterait un substantif verbal<sup>36</sup>. La difficulté d'une telle structure qui ne connaît aucun parallèle dans la littérature latine laisse penser qu'il ne faut pas retenir cette proposition et chercher un autre sens pour le vers 600.

L'autre interprétation que certains éditeurs et commentateurs ont proposée pour ce passage consiste à comprendre l'action verbale du vers 600 comme étant une référence à un rituel de purification<sup>37</sup>. C'est pour cette raison que Burman et Withof proposent, respectivement, les conjectures *renouant* et *curant* pour *reuocant*<sup>38</sup> tandis que Getty, à la suite de Heitland, suggère de comprendre *reuocant* au sens de « restor[e] to her original purity »<sup>39</sup>. Cependant, les parallèles suggérés pour attester de ce sens du verbe *reuocare* ne sont pas pleinement convaincants. Dans aucun des exemples tirés de Virgile (*Georg.*, 4, 282 ; *En.*, 1, 214 ; 1, 235), le verbe *reuocare* n'est employé dans un contexte sacré pour évoquer la purification. En revanche, ces érudits, qu'ils passent par la conjecture ou l'interprétation, semblent avoir compris le sens attendu du vers 600 : Lucain doit, ici, faire allusion à la purification par l'eau. Le parallèle de Silius Italicus, *quique ostia Tusci | amnis amant tepidoque fouent Almone Cybelen*<sup>40</sup>, où le poète emploie le verbe *fouere* au sens de « revigorer, purifier » semble abonder dans le sens de conjecture de Burman, *renouant*. De fait, le verbe *renouare* et ses dérivés peuvent évoquer la purification, la restauration d'un état originel<sup>41</sup> : on en trouve des exemples chez Tite-Live au sujet des cérémonies rituelles<sup>42</sup>, chez Cicéron, à propos d'un temple<sup>43</sup>, du monde<sup>44</sup> ou

<sup>36</sup> Voir *supra* n. 16.

<sup>37</sup> Martial (3, 47, 1-2) laisse entendre que la *lauatio* avait pour but de nettoyer le sang que les Galles avaient fait couler sur différents objets servant au culte de Cybèle.

<sup>38</sup> P. BURMAN, 1740, *ad loc.* (la conjecture est également attribuée à Schrader dans l'édition de C.M. FRANCKEN, 1896, *ad loc.*) et J-H. WITHOF, 1741, p. 29.

<sup>39</sup> R.J. GETTY, 1940, p. 111. Cf. W.E. HEITLAND, 1897, p. 41.

<sup>40</sup> Silius Italicus, 8, 362-363.

<sup>41</sup> L'idée du changement d'état de Cybèle après la *lauatio* apparaît également chez Valerius Flaccus, 8, 240 *laetaque iam Cybele*. Cf. Stace *Silves*, 5, 1, 223-224 avec l'idée que Cybèle se délivre de sa plainte.

<sup>42</sup> Tite-Live, 5, 52, 9 : *instauratio sacrorum auspicioorumque renouatio*.

encore à propos d'une peinture (au sens propre) et de la République (au sens figuré)<sup>45</sup>. Si la conjecture de Withof, *curant*, peut avoir un sens proche, force est de constater qu'elle n'a pas pour elle la vraisemblance paléographique : en effet, l'hésitation entre *renouare* et *reuocare* n'est pas unique dans les manuscrits de Lucain. On la trouve également en 4, 204 (où les manuscrits F et L ont la leçon *reuocata* face au *renouata* du reste de la tradition) ainsi qu'en 10, 311 (où seul le manuscrit G offre la leçon *renouat*).

La leçon traditionnelle *reuocant*, dont le sens n'est pas satisfaisant, doit donc être remplacée par la conjecture de Burman, *renouant*.

### 3. *Festus* ou *festis* (v. 602) ?<sup>46</sup>

Au vers 602<sup>47</sup>, manuscrits et éditeurs hésitent entre les leçons *festus* et *festis*. La première, présente dans tous les principaux manuscrits ainsi que dans une citation des *Regulae Aurelii Augustini*<sup>48</sup>, est notamment adoptée par Housman, Bourgery, Shackleton Bailey et Luck. *Festis*, une leçon qui apparaît dans des manuscrits tardifs mentionnés par Grotius<sup>49</sup>, est conservé dans le texte par Hosius, Lejay et Badali. L'expression *septemuirque epulis festus* ou *festis* doit nécessairement désigner le collège sacerdotal des *septemuiri epulones*, chargés de prescrire, d'annoncer et d'organiser les banquets sacrés, et notamment l'*epulum Iouis*. Le singulier traditionnellement employé pour identifier un membre de ce collège est

---

<sup>43</sup> Cicéron, *Nat. D.*, 2, 61 : *uides Virtutis templum uidet Honoris a M. Marcello renouatum*.

<sup>44</sup> Cicéron, *Nat. D.*, 2, 118 *ignem, a quo... renouatio mundi fieret*.

<sup>45</sup> Cicéron, *Rep.* 5, 2 : *nostra uero aetas cum rem publicam sicut picturam accepisset egregiam, sed iam euanescentem uetustate, non modo eam coloribus isdem quibus fuerat renouare neglexit*.

<sup>46</sup> Je remercie Gauthier Liberman de m'avoir suggéré des pistes stimulantes pour ma réflexion.

<sup>47</sup> Je remercie Gauthier Liberman, directeur d'études de la chaire d'Ecdotique et critique des textes latins à l'EPHE, d'avoir bien voulu débattre de ce passage avec moi.

<sup>48</sup> *GLK* 5, 524, 33 *unde Lucanus : septemuirque epulis festus*.

<sup>49</sup> GROTIUS, 1614, *ad loc.* Cf. la note de Bersman dans l'édition d'Oudendorp (F. OUDENDORP, 1728, *ad loc.*).

*septemuir epulonum*<sup>50</sup>. *Festis*, compris comme un datif qualifiant *epulis*, aurait pour sens « le septemvir préposé aux banquets rituels ». Housman<sup>51</sup> estime que la construction est rude et que l'on attendrait un adjectif verbal comme *curandis* pour compléter l'expression, sur le modèle d'autres titres comme *quindecemuir sacris faciundis* ou encore de *duumuir iure dicendo*<sup>52</sup>. En outre, si la *iunctura epulis festis* n'est pas un cas unique<sup>53</sup>, l'utilisation du nom et de l'adjectif accordé, en juxtaposition, est un cas d'homéotéleute que la plupart des poètes latins évitent dans la poésie dactylique<sup>54</sup>.

Toutefois, l'unicité de cet homéotéleute dans l'étude de Shackleton Bailey provient principalement des nombreuses catégories d'homéotéleutes qu'il distingue. De fait, *epulis festis* est le seul cas d'homéotéleute constitué d'un nom suivi d'un adjectif accordé mais on trouve chez Lucain des homéotéleutes qui paraissent comparables, comme *suos cunctos*<sup>55</sup>, *uindictam quantam*<sup>56</sup> ou encore *animos quantos*<sup>57</sup>. L'argument de la rareté de l'homéotéleute n'est donc pas dirimant. Quant à la construction d'*epulis festis* compris comme un datif, il paraît tout à fait excessif de condamner cette construction : de fait, le datif adnominal est un usage de ce cas tout à fait attesté<sup>58</sup>. En outre, on retrouve, dans les sources épigraphiques, des traces qui pourraient être celles d'un tel emploi du datif adnominal pour évoquer les responsabilités de certains magistrats : ainsi les *duumuii uiis*

<sup>50</sup> Voir *AE*, 1990, 126 ; 1995, 194 ; *CIL*, VI 1511, 1533, 1553 etc. ainsi que Pline, *Ep.*, 2, 11, 12.

<sup>51</sup> A.E. HOUSMAN, 1926, p. 27.

<sup>52</sup> Pour les *quindecemuii sacris faciundis*, voir supra. En ce qui concerne le *duumuir iure dicendo*, voir *AE* 1912, 00238, *AE* 1913, 00086 ou encore *AE* 1951, 00157d

<sup>53</sup> Voir Tacite, *Ann.*, 1, 65 *cum barbari festis epulis... saltus compleverent*, cf. Horace, *epod.*, 9, 1 *ad festas dapes*.

<sup>54</sup> D.R. SHACKLETON BAILEY, 1994, p. 37 (cf. D.R. SHACKLETON BAILEY, 1987, p. 88-89). Il n'y a aucun d'homéotéleute de cette sorte chez Lucain, à l'exception de 5, 110, si l'on décide de construire *sterilis* avec *telluris*, ce qui est tout à fait incertain.

<sup>55</sup> Lucain, *BC*, 2, 194.

<sup>56</sup> Lucain, *BC*, 7, 456.

<sup>57</sup> Lucain, *BC*, 5, 43

<sup>58</sup> J.B. HOFFMANN ET A. SZANTYR, 1972, p. 99 renvoie à l'expression *receptui signum* (Tite-Live, 9, 14, 12 ; 23, 37, 7 etc.). Pour ce phénomène dans les langues indoeuropéennes, cf. K. BRUGMANN, 1906-1917, vol 2, p. 561 sq et K. BRUGMANN, 1925, p. 105.

*aedibus sacris publicis procurandis*<sup>59</sup> semblent parfois être simplement appelés *duumviri uis aedibus sacris publicis*<sup>60</sup>. La leçon *festis* paraît donc tout à fait admissible.

*Festus*, en revanche, fait difficulté : Housman<sup>61</sup> suggère de comprendre *epulis* comme un ablatif, l'expression *epulis festus* étant l'équivalent d'*epulo*. Cortius propose, pour sa part, de voir dans l'expression *septemvirque epulis festus* une hypallage, qu'il décrit comme un usage poétique très fréquent<sup>62</sup>. Cette leçon demeure inhabituelle : en effet, l'adjectif *festus* est le plus souvent employé pour qualifier un moment<sup>63</sup> ou bien des réalités inanimées liées aux rites<sup>64</sup>. Lorsque cet adjectif qualifie des personnes, il fait le plus souvent référence à la participation à un événement rituel et à la joie qui peut en découler<sup>65</sup> et jamais aux organisateurs ou aux officiants d'un rite, que ce soit dans les sources littéraires ou épigraphiques. Enfin, au-delà des difficultés de construction propres à la leçon *festus*, il convient de souligner que la variante *festis* paraît supérieure parce qu'elle attribue à *epulis* un qualificatif attendu pour évoquer des banquets rituels<sup>66</sup>.

---

<sup>59</sup> *CIL*, 04, 7436 ; 7863.

<sup>60</sup> *CIL*, 04, 7132 ; 7913 (cf. *CIL*, 04, 7692). Il s'agit bien entendu de la façon dont on restitue les abréviations V.A.S.P. dans lesquelles un second P manque (Cf. *contra AE*, 1912, 234 ; *CIL*, 04, 7963a ; 9898). Il paraît plus logique que l'on omette le dernier terme, *procurandis*, puisqu'il est évident que les magistrats doivent s'occuper des voies, des temples et des fêtes tandis que l'adjectif *publicis* permet de caractériser de façon exacte de quelles fêtes il est question (cf. Cicéron, *Harusp.*, 12) et semble donc plus indispensable. Dans l'inscription *CIL*, 4, 9898, le titre mentionné est uniquement *Ivirum viis aedibus sacris*, ce qui laisse, là aussi, entendre qu'il est possible de se dispenser de *procurandis*. Tous ces exemples sont des inscriptions électorales de Pompéi, qui ne conservent donc pas nécessairement les titres entiers, comme peut vouloir le faire un poète.

<sup>61</sup> A.E. HOUSMAN, 1926, p. 27

<sup>62</sup> *Perpetua autem consuetudo poetarum est, adiecta ubi duo adsunt nomina, illi aptare, cui ex uulgari modo loquendi non debebant*. K.F. WEBER, 1828-1829, *ad loc.*

<sup>63</sup> *TLL*, 6, 630, 13-34.

<sup>64</sup> *TLL*, 6, 630, 62-631, 9.

<sup>65</sup> Horace, *Odes*, 3, 18, 12 ; Sénèque, *Ag.*, 311, 643-645, 780. Cf. Claudien, *Get.*, 206 *festae doleant ne tristibus aures*.

<sup>66</sup> K. LATTE, 1960, p. 251 et 398-399. Voir *supra* n. 53.

Il faut donc adopter la leçon *festis*, contrairement à ce qu'ont pu faire Housman, Bourgery, Shackleton Bailey et Luck.

#### 4. *Laeto... collo* (v. 603)

Au vers 603, l'adjectif *laeto* qui qualifie le cou d'un membre de la sodalité des Saliens a été l'objet de décisions diverses parmi les éditeurs. La plupart des éditeurs conservent *laeto* à l'exception notamment<sup>67</sup> de Bentley qui hésite à adopter la variante *lento*<sup>68</sup> et de Luck qui, dans l'édition la plus récente du *Bellum ciuile*, admet la conjecture de Jahnke, *laeuo*<sup>69</sup>. La variante *lento*, tout d'abord, ne s'impose pas : Bentley se demande si l'adjectif ne conviendrait pas davantage à l'occasion, puisqu'il s'agit d'une cérémonie de *lustratio* pour tenter de repousser la guerre civile. Toutefois, dans l'ensemble du passage, aucun *sacerdos* ne voit sa description adaptée à cet événement précis. Au contraire, tous sont décrits en quelques mots qui permettent d'identifier le rôle traditionnel de chacun (le *palladium* pour la Vestale, les livres sibyllins et la *lauatio* pour les *quindecemviri*, les banquets pour les épulons, etc.). En outre, *lento* provient sans doute d'une altération de la leçon *laeto* : dans le *codex P*<sup>70</sup>, *laeto* est noté *leto*, la diphtongue, d'ordinaire marquée par une cédille sous le *e*, n'apparaissant pas, comme cela se produit parfois dans les manuscrits. On peut supposer la séquence suivante : *laeto* > *leto* > *lēto* > *lento*. Il faut donc rejeter la variante *lento*.

La leçon *laeto* a notamment été défendue par Housman<sup>71</sup> : il note, après Burman, que l'adjectif *laetus* peut tout à fait être appliqué à une partie du corps, compare l'expression de Lucain à *gaudentibus umeris*, chez Valerius

---

<sup>67</sup> La conjecture de Barth, *lato*, (K.F. WEBER, 1828-1829, *ad loc.*) ne sera pas discutée, dans le détail, ici. Sa réfutation par Oudendorp (F. OUDENDORP, 1728, *ad loc.*) qui montre que les parallèles avancés par Barth n'ont rien à voir avec la fonction des Saliens paraît suffisante.

<sup>68</sup> R. CUMBERLAND, 1760, p. 58. *Lento* apparaît comme une variante proposée par une deuxième main dans le manuscrit de Berlin, Staatsbibliothek Preussischer Kulturbesitz, lat. 2° 35.

<sup>69</sup> R. JAHNKE 1891, p. 30 ; G. LUCK, 2009, *ad loc.* Dans aucun de ces passages n'est indiquée de justification pour cette conjecture et son intégration dans le texte de Lucain.

<sup>70</sup> Paris, Bibliothèque nationale de France, lat 7502.

<sup>71</sup> A.E. HOUSMAN, 1926, *ad loc.* qui suit P. BURMAN, 1740, *ad loc.*

Flaccus<sup>72</sup>, et laisse entendre qu'un tel argument aurait dû mettre fin à d'autres interprétations et propositions conjecturales<sup>73</sup>. Il paraît, néanmoins, nécessaire d'ouvrir à nouveau la discussion sur le choix de la leçon *laeto* : en effet, ni Burman, ni Housman, ni aucun des éditeurs qui les ont suivis n'ont discuté la pertinence de l'emploi de l'adjectif dans ce contexte et se sont contentés de rappeler que *laetus* doit faire allusion aux mouvements de danse caractéristiques des Saliens, le *tripudium*<sup>74</sup>. Certes, l'adjectif *laetus* et ses synonymes peuvent être associés à la danse<sup>75</sup> et même plus spécifiquement au *tripudium* : ainsi, la joie est liée au *tripudium* par Accius<sup>76</sup> et par Quinte-Curce<sup>77</sup>, mais il n'est, alors, jamais question des Saliens. Au contraire, la danse de ces sacerdotesses semble être caractérisée par des mouvements qui mettent en avant la force et la puissance martiale de Rome dont le *tripudium* est l'image<sup>78</sup>. De fait, la description des danses liées aux armes à Rome n'est pas celle de la *laetitia* des danseurs : Sénèque, lorsqu'il évoque le *tripudium* comme une danse s'adressant aussi aux ennemis de Rome, souligne expressément qu'elle n'est pas constituée de mouvements empreints de mollesse mais bien de gestes *uiriles*<sup>79</sup>. Il est donc peu vraisemblable que Lucain ait voulu mettre en avant une quelconque *laetitia* à propos des Saliens, qui sont censés incarner la force de Rome<sup>80</sup>. En outre, seul l'adjectif

<sup>72</sup> Valerius Flaccus, 1, 109. Pour l'emploi d'adjectifs évoquant une émotion rapportés à une partie du corps, on peut ajouter Catulle, 46, 8 *iam laeti studio pedes uigescunt*, Ovide, *Am.*, 1, 6, 67 *non laetis detracta corona capillis*, Ovide, *Ars*, 1, 320 *et tenuit laeta paelicis exta manu*.

<sup>73</sup> *nec tamen effecit ut prauae interpretationes coniecturaeque proferri desinerent*.

<sup>74</sup> Voir notamment F. OUDENDORP, 1728, *ad loc.* ou encore le commentaire de Cortius au vers 603 (K.F. WEBER, 1828-1829, *ad loc.*).

<sup>75</sup> Apulée, *Met.*, 10, 34 : *Venus uero faudens et hilaris laetitiam suam saltando toto cum choro professa est*.

<sup>76</sup> Accius, *Bacchae*, frag 213-214 (E.H. WARMINGTON, 1961) / 249 (O. RIBBECK, 1871) : *laetum in Parnaso inter pinos tripudiantem in circulis | ludere*.

<sup>77</sup> Quinte-Curce, 7, 10, 4 : *qui ubi per interpretem cognouerunt iussu regis ipsos ad supplicium trahi, carmen laetantium modo canere tripudiisque et lasciuiori corporis motu gaudium quoddam animi ostentare coeperunt*.

<sup>78</sup> W. HELBIG, 1906, p. 266 et 276.

<sup>79</sup> Sénèque, *Tranq.*, 17, 4 : *non molliter se infringens... ut antiqui illi uiri solebant inter lusum ac festa tempora uirilem in modum tripudiare, non facturi detrimentum etiam si ab hostibus suis spectarentur*.

<sup>80</sup> Tite-Live (1, 20, 4) indique que la danse des Saliens a un caractère solennel (*cum tripudiis sollemnique saltatu*)

*laetus* ferait ici allusion à la danse : en effet, le vers de Lucain est centré sur une autre activité caractéristique de cette sodalité, celle du transport des boucliers sacrés, les *ancilia*, lors des festivités en l'honneur de Mars. Les boucliers étaient transportés à l'aide de perches auxquels ils étaient attachés et que les Saliens, ou des serviteurs, portaient sur leurs épaules<sup>81</sup>. Or, dans le texte de Lucain, ce sont les Saliens, eux-mêmes qui transportent ces *ancilia*<sup>82</sup>. Il semble, alors, impossible que le Salien décrit par le poète au vers 603 soit en train de danser, puisqu'il porte sur l'épaule une perche qui soutient les boucliers. Comme cette épithète n'est en rien caractéristique des Saliens et que son usage paraît improbable dans le contexte du vers 603, il faut supposer que le texte est corrompu.

Pour corriger ce passage, la conjecture *laeuo* semble être une solution parfaite dont il nous revient de donner la justification puisque ni Jahnke, son auteur, ni Luck qui l'a adoptée n'ont eu l'occasion de le faire. Tout d'abord, la confusion entre les adjectifs *laeuus* et *laetus* n'est pas unique dans les manuscrits latins : on en trouve un exemple dans la tradition de Pacuvius<sup>83</sup> et de Perse<sup>84</sup>. En outre, la mention de la gauche pour la place de l'ancile pourrait être inspirée par Virgile, qui met en scène Picus qui porte ce bouclier dans sa main gauche<sup>85</sup>. Bien plus, les deux représentations du transport des anciles sur des pierreries anciennes<sup>86</sup> mettent en scène des personnages portant précisément sur l'épaule gauche des perches auxquelles

---

<sup>81</sup> C'est ainsi que l'on explique le mouvement d'oscillation des *ancilia* évoqué par Juvénal, *Sat.*, 2, 125-126 : *arcana qui sacra ferens nutantia loro | sudavit clipeis ancilibus*. Les perches sont représentées sur deux pierres gravées, une sardoine (A. FURTWÄNGLER, 1900, pl. XXII, 64 ; W. HELBIG, 1906, p. 208, figure 1) et une cornaline (A. FURTWÄNGLER, 1900, pl. XXII, 62 ; W. HELBIG, 1906, p. 206, figure 3).

<sup>82</sup> On trouve cette même idée plus loin dans le *Bellum ciuile* en 9, 477-479 ainsi que chez Valère Maxime, 1, 1, 9 et Juvénal, *Sat.*, 2, 125-126. Il est, toutefois, vraisemblable que les *ancilia* étaient le plus souvent portés par des serviteurs, comme cela apparaît chez Denys d'Halicarnasse, 2, 71 et sur deux représentations iconographiques anciennes (W. HELBIG, 1906, p. 221-222).

<sup>83</sup> Pacuvius, frag 231 (E.H. WARMINGTON, 1961) / 218 (O. RIBBECK, 1871).

<sup>84</sup> Perse, 2, 53.

<sup>85</sup> Virgile, *En.*, 7, 188 : *laeuaque ancile gerebat*.

<sup>86</sup> Voir la note 80. Si, sur la sardoine, la perche semble posée sur l'épaule droite des personnages, c'est parce qu'il s'agit, en réalité, d'un cachet et que l'image que nous voyons représentée est, par conséquent, inversée.

sont suspendus les boucliers. Il apparaît ainsi que la précision apportée par l'adjectif *laeuus* est tout à fait adaptée au contexte développé par Lucain au vers 603. En outre, l'emploi de *laeuus* pour désigner la gauche d'une partie du corps est très bien attesté<sup>87</sup>.

Il convient donc d'adopter la conjecture de Jahnke, *laeuo*.

L'ensemble de ces remarques nous amène donc à établir et traduire ainsi les vers 596 à 604 du livre 1<sup>88</sup> :

Turba minor ritu sequitur succincta Gabino,  
 Vestalemque chorum ducit uittata sacerdos,  
 Troianam soli cui fas uidisse Mineruam.  
 Tum, qui fata deum secretaque carmina seruant  
 et lotam paruo **renouant** Almone Cybeben, 600  
 et doctus uolucres augur seruare sinistras  
 septemuirque epulis festis Titiique sodales  
 et Salius laeuo portans ancilia collo  
 et tollens apicem generoso uertice flamen.

---

**599** tum : tunc *MZY* || **600** renouant *Burman* : reuocant *O* referunt *SG<sup>v</sup>* ||  
 Cybeben : -belen *PGUVM<sup>2</sup>Z<sup>2</sup>* || **602** festis : festus *O* || **603** laeuo *Jahnke* :  
 laeto *O* lento *D<sup>2</sup>*

« Une troupe de moindre importance les suit, avec la toge retroussée à la façon de Gabies,  
 et le chœur des Vestales est conduit par une prêtresse couronnée de bandelettes,  
 qui seule a le droit de voir la Minerve de Troie.  
 Ensuite viennent ceux qui conservent les arrêts divins et les oracles secrets

---

<sup>87</sup> Stace, *Theb.*, 8, 747 *spirantem laeuaque super ceruice reportat* ; *Silu.*, 4, 8, 48 *uolucrum laeua ceruice sedentem* et *Perse*, 2, 53-54 *sudes et pectore laeuo | excutiat guttas laetari praetrepidum cor*.

<sup>88</sup> Les changements apportés par rapport à l'édition de Shackleton Bailey apparaissent en gras.

et qui, en la baignant dans le petit Almon, restaurent la pureté de Cybèle,  
 puis ce sont l'augure, instruit à l'observation des oiseaux volant à sa gauche,  
 le septemvir préposé aux banquets rituels, la confrérie des Titiens,  
 le Salien qui, à la gauche de son cou, porte les anciles  
 et le flamme qui dresse son aigrette sur son noble front. »

- A. ABAECHERLI-BOYCE, 1938 : ALINE ABAECHERLI-BOYCE, « The development of the decemviri sacris faciundis », *TAPhA*, 1938, p. 161-187.
- F. AHL, 1976 : FREDERICK AHL, *Lucan : an Introduction*, London, 1976.
- J. ALVAR, 2009 : JAIME ALVAR, *Romanising Oriental gods*, Leiden, 2009.
- R. BADALÌ, 1992 : RENATO BADALÌ, *Lucani opera*, Romae, 1992.
- G. BLOCH 1892 : GUSTAVE BLOCH 1892 in CHARLES DAREMBERG et EDMOND SAGLIO, *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, Tome II. Première partie, Paris, 1892.
- A. BOURGERY, 1926 : ABEL BOURGERY, *La guerre civile. La Pharsale I*, Paris, Les Belles Lettres, 1926.
- K. BRUGMANN, 1906-1917 : KARL BRUGMANN et BERTHOLD DELBRÜCK, *Grundriss der vergleichenden Grammatik der indogermanischen Sprachen*. 5 vol., Strasbourg, 1906-1917.
- K. BRUGMANN, 1925 : KARL BRUGMANN, *Die Syntax des einfachen Satzes im Indogermanischen*, Berlin, 1925.
- P. BURMAN, 1740 : PIETER BURMAN, *M. Annaei Lucani Pharsalia cum commentario Petri Burmanni*, Leiden, 1740.
- G. A. BUSSI, 1469 : GIOVANNI ANDREA BUSSI, *M. Annaeus Lucanus. Pharsalia ex recensione Joannis Andreae, Episcopi Aleriensis*, Romae, 1469.
- E. CLERCQ VAN JEVER, 1772 : EZRA CLERCQ VAN JEVER, *Specimen selectarum obseruationum in M. Annaei Lucani Pharsaliam*, Lugduni Batauorum, 1772.
- CORTIUS, 1726 : GOTTLIEB CORTE, *Marci Annaei Lucani Pharsalia siue de bello ciuili libri X*, Lipsiae, 1726.
- R. CUMBERLAND, 1760 : RICHARD CUMBERLAND, *M. Annaei Lucani Pharsalia*, Strawberry-Hill, 1760.
- M. DURRY, 1968 : MARCEL DURRY, *Sept exposés, suivis de discussions*, Genève, 1968.

- D.S. ERKER, 2013 : DARJA ŠTERBENC ERKER, « Religion », in *A companion to the Neronian age*, edited by Emma Bucklet and Martin Dinter, Oxford, 2013, p. 118-133.
- P. ESPOSITO, 1995 : PAOLO ESPOSITO, « Lucano e Ovidio », in *Aetates Ovidianae*, a cura di Italo Gallo e Luciano Nicastrì, Napoli, 1995, p. 57-76.
- C.M. FRANCKEN, 1896 : CORNELIS MARINUS FRANCKEN, *M. Annaei Lucani Pharsalia cum commentario critico*, Lugduni Batavorum, 1896-1897.
- A. FURTWÄNGLER, 1900 : ADOLF FURTWÄNGLER, *Die antiken Gemmen*, Leipzig, 1900.
- R.J. GETTY, 1940 : ROBERT JOHN GETTY, *M. Annaei Lucani De bello ciuili liber I*, Cambridge, 1940.
- H. GRAILLOT, 1912 : HENRY GRAILLOT, *Le culte de Cybèle mère des dieux à Rome et dans l'empire romain*, Paris, 1912.
- GROTIUS, 1614 : HUGO GROTIUS, *M. Annaei Lucani Pharsalia siue de bello ciuili Caesaris et Pompeii libri X*, Antverpiae, 1614.
- C.E. HASKINS, 1887 : CHARLES EDMUND HASKINS et WILLIAM EMERTON HEITLAND, *M. Annaeus Lucanus. Pharsalia*, London, 1887.
- E. HEDICKE, 1911 : EDMUND HEDICKE, *Studia Bentleiana*. 6, 2, Lucanus Bentleianus, Freienwaldiae, 1911.
- W.E. HEITLAND, 1897 : WILLIAM EMERTON HEITLAND, « Francken's Edition of Lucan », *CR*, 1897, p. 35-42.
- W. HELBIG, 1906 : WOLFGANG HELBIG, « Sur les attributs des Saliens », *Mémoires de l'Institut national de France*, 37, 1906, p. 205-276.
- J.B. HOFFMANN et A. SZANTYR, 1972 : JOHANN BAPTIST HOFFMANN et ANTON SZANTYR, *Lateinische Syntax und Stylistik*, München, 1972.
- C. HOSIUS, 1913 : CARL HOSIUS, *M. Annaei Lucani Belli civili Libri decem*. Troisième édition, Lipsiae, 1913.
- A.E. HOUSMAN, 1926 : ALFRED EDWARD HOUSMAN, *M. Annaei Lucani Belli ciuilis libri decem*, Oxonii, 1926.
- A. HUDSON-WILLIAMS, 1984 : ALUN HUDSON WILLIAMS, « Notes on some passages of Lucan », *CQ* (N.S. 34, 2), 1984, p. 452-463.
- R. JAHNKE, 1891 : RICHARD JAHNKE, *Comoediae Horatianae tres*, Lipsiae, 1891.
- K. LATTE, 1960 : KURT LATTE, *Römische Religionsgeschichte*, München, 1960.

- P. LEJAY, 1894 : PAUL LEJAY, *M. Annaei Lucani De bello ciuili. Liber primus*, Paris, 1894.
- G. LIBERMAN, 2010 : GAUTHIER LIBERMAN, *Stace, Silves*, Paris, 2010.
- G. LUCK, 2009 : GEORG LUCK, *Lukan. De bello civili. Der Bürgerkrieg*, Stuttgart, 2009.
- B. MARTI, 1958 : BERTHE MARTI, *Arnulfi Aurelianensis Glosule super Lucanum*, Rome, 1958.
- F. OUDENDORP, 1728 : FRANS OUDENDORP, *M. Annaei Lucani Cordubensis Pharsalia. Siue Belli ciuilis libri decem*, Leiden, 1728.
- D. PORTE, 1984 : DANIELLE PORTE, « Claudia Quinta et le problème de la *lauatio* de Cybèle en 204 av. J.-C. », *Klio*, 66, 1984, p. 93-103.
- O. RIBBECK, 1871 : OTTO RIBBECK, *Scaenicae Romanorum poesis fragmenta*, I, Lipsiae, 1871.
- A-K. RIEGER, 2007 : ANNA-KATHARINA RIEGER, « Tradition locale contre unité supra-régionale : le culte de Magna Mater », in C. BONNET et S. RIBICHINI, *Religioni in contatto nel Mediterraneo antico: modalità di diffusione e processi di interferenza*. Pise, 2007, p. 89-120.
- P. ROCHE, 2009 : PAUL ROCHE, *Lucan, De bello ciuili, book 1*, Oxford, 2009.
- D.R. SHACKLETON BAILEY, 1987 : DAVID ROY SHACKLETON BAILEY, « Lucan Revisited », *PCPhS*, 28, 1987, p. 74-91.
- D.R. SHACKLETON BAILEY, 1988 : DAVID ROY SHACKLETON BAILEY, *M. Annaei Lucani De bello civili libri X*, Stutgardiae, 1988.
- D.R. SHACKLETON BAILEY, 1994 : DAVID ROY SHACKLETON BAILEY, *Homoeoteleuton in Latin dactylic verse*, Stuttgart, 1994.
- R. TURCAN, 1983 : ROBERT TURCAN, *Numismatique romaine du culte métrouaque*, Leyde, 1983.
- FR. VAN HAEPEREN, 2006 : FRANÇOISE VAN HAEPEREN, « Les fonctions des autorités politiques et religieuses romaines en matière de “cultes orientaux” », in C. BONNET, J. RÜPKE et P. SCARPI, *Religions orientales, culti misterici, Mysterien : Nouvelles perspectives – nuove prospettive – neue Perspektiven*, Stuttgart, 2006, p. 39-51.
- E.H. WARMINGTON, 1961 : ERIC HERBERT WARMINGTON, *Remains of old latin*, II, London, 1967.
- K.F. WEBER, 1821 : KARL FRIEDRICH WEBER, *M. Annaei Lucani Pharsalia*. 3 volumes, Lipsiae, 1821.

K.F. WEBER, 1828-1829 : KARL FRIEDRICH WEBER, *M. Annaei Lucani Pharsalia... Editionem morte Cortii interruptam...*, Lipsiae, 1828-1829.  
J-H WITHOF, 1741 : JOHANN-HILDEBRAND WITHOF, *Encaenia critica, siue Lucanus, Arrianus et Maximianus integrati restituti*, Wesel, 1741.